

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 13 décembre 2022

DEMI-FINALE COUPE DU MONDE : LE PRÉFET PREND DES MESURES PRÉVENTIVES

En prévision de la demi-finale de la Coupe du Monde de football opposant, ce mercredi 14 décembre 2022, les équipes de France et du Maroc, le Préfet du Rhône a pris un ensemble de mesures destinées à encadrer et sécuriser les rassemblements spontanés sur la voie publique.

De 19h30 à minuit, dans l'ensemble du département du Rhône et de la Métropole de Lyon, seront interdits:

- la consommation en réunion de boissons alcoolisées sur la voie publique, en dehors des lieux réservés à cet effet ;
- la vente d'alcool à emporter;
- la détention et l'usage de feux d'artifice, fusées et pétards de catégories F2, F3 et T1 sur la voie publique;
- la détention ou le transport de carburant en récipient portable.

À partir de 20h00, plusieurs voies seront coupées à la circulation des véhicules, à Lyon, notamment dans les quartiers de la place Bellecour et de la Guillotière ainsi que les quais du Rhône et de la Saône. Le Préfet du Rhône appelle donc les automobilistes à éviter d'emprunter ces axes routiers et ces secteurs du centre-ville. Voir cartographie en annexe du communiqué de presse.

Enfin, le Préfet appelle au sens des responsabilités individuelles pour que les festivités liées au match se déroulent dans le respect de l'ordre public et des valeurs du sport.

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET Mél: pref-communication@rhone.gouv.fr

www.rhone.gouv.fr Préfecture du Rhône - 18 rue Bonnel, Lyon 3ème En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82





